CDG37
Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

N° 1 Septembre 2019

l'Actu

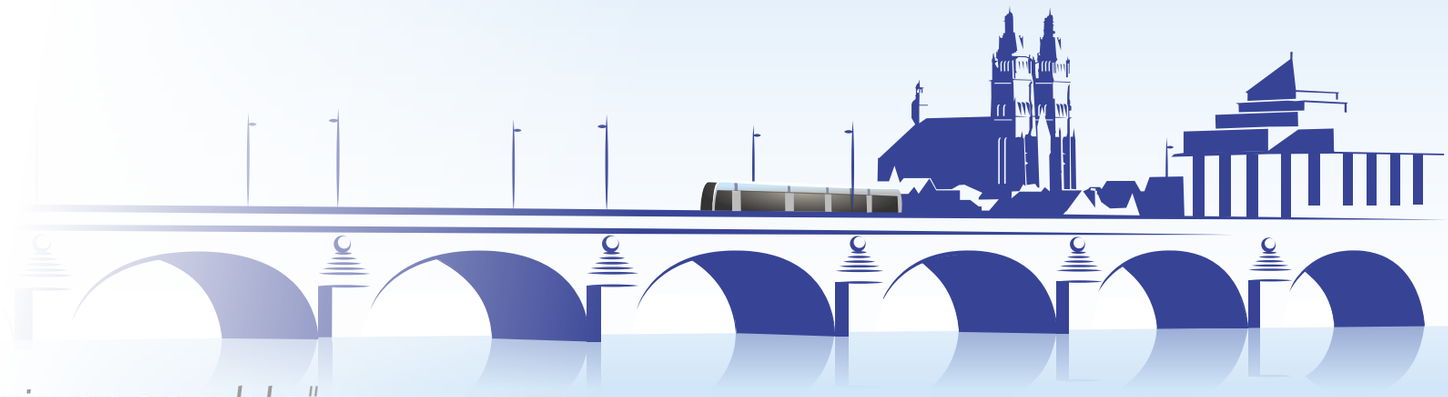

"agir ensemble"

édito

Une communication institutionnelle remodelée

J'ai le plaisir de vous présenter le nouveau magazine de votre Centre de Gestion. Edité sur support papier recyclé, dans un format court, ce périodique a été conçu pour apporter aux collectivités et établissements publics de notre département des informations synthétiques et pratiques sur l'exercice des missions que nous exerçons au quotidien et à votre service.

Reflet de nos activités, ce magazine apportera un éclairage sur les prestations, les initiatives ou les rendez-vous proposés par vos interlocuteurs des différents pôles de notre organisation : l'emploi public, les affaires juridiques et statutaires, la santé au travail et l'administration générale. Pour ce premier numéro, nous revenons notamment sur les élections professionnelles de la fin de l'année 2018, qui ont précédé le renouvellement pour quatre ans de la composition des instances locales de dialogue social, ainsi que sur le bilan de la première année d'activité de notre référent déontologue… en attendant celui de la médiation préalable obligatoire, qui, vous le savez, fait l'objet d'une expérimentation en Indre-et-Loire. Dans le champ de la santé, nous appelons votre attention sur l'évolution de la tarification de notre service de médecine préventive, et concernant les paies et indemnités, il est rappelé que vous pouvez nous confier l'établissement des fiches de paies ou le calcul des allocations chômage.

Volontairement concis, les différents articles que vous aurez le loisir de consulter pourront trouver des développements sur notre site internet. Par la même occasion, nous allons enrichir ce dernier en y intégrant très prochainement les actualités juridiques – jurisprudences et réponses ministérielles – présentées auparavant dans nos bulletins d'informations statutaires.

Je souhaite de tout cœur que ces évolutions de notre communication institutionnelle répondent à vos attentes. Elles résultent d'une réflexion engagée par mon prédécesseur, Jean-Gérard PAUMIER qui, ayant quitté la présidence du Centre de Gestion en fin d'année 2018, reste membre de notre conseil d'administration, non plus au titre de représentant d'un conseil municipal mais en sa qualité de président du Conseil départemental. Qu'il me soit ici permis de saluer son action et son soutien constant.

Michel GILLOT
Président du CDG 37

sommaire

p.2 **Pôle de l'Emploi Public**
Une conseillère pour l'emploi et l'accompagnement des mobilités
RDV emploi public / Place de l'emploi public : liaison établie
Un Service de Remplacement et de Renfort… en quête de renforts !

Pôle juridique & Statutaire
1 an : le référent déontologue d'Indre-et-Loire fête sa première année d'activité !
De nouveaux représentants du personnel après les élections professionnelles 2018

p.3 La Médiation Préalable Obligatoire (MPO) : l'expérimentation est lancée !
Des Tables Rondes RH pour informer et échanger sur des thématiques spécifiques

Pôle Santé au Travail
Médecine préventive : une nouvelle tarification applicable depuis le 1er avril 2019
La charte de médecine préventive

p.4 **Pôle Administration Générale**
La gestion des paies
Le calcul de l'allocation chômage

Agenda

Pôle de l'Emploi Public

Une conseillère pour l'emploi et l'accompagnement des mobilités

Tout demandeur d'emploi, agent territorial en poste ou employeur public local peut faire appel à la conseillère mobilité du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire afin de bénéficier de l'un des deux dispositifs mis en place pour être accompagné dans une recherche d'emploi ou un projet de mobilité.

Le conseil à l'emploi

L'objectif est de mettre en adéquation la recherche d'emploi du candidat et les offres des collectivités d'Indre-et-Loire. Cette démarche est à l'initiative du candidat.

L'accompagnement à la mobilité

En tant qu'employeur, il est possible d'accompagner un de vos agents afin de faire évoluer sa carrière dans une autre collectivité et le cas échéant dans un autre métier. L'expertise et le soutien du Centre de Gestion dans cette démarche sont établis dans le cadre d'un partenariat conventionné définissant le projet professionnel de l'agent.

Des questions ? Contactez notre conseillère mobilité !

RDV emploi public / Place de l'emploi public : liaison établie

Le décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 a organisé entre les trois versants de la fonction publique une obligation de publicité des créations et vacances d'emplois sur un espace numérique commun dénommé « Place de l'emploi public ».

Pour vous, rien ne change : depuis le 1er juillet 2019, une liaison entre les deux plateformes a été établie. Les offres que vous publiez sur RDV Emploi Public sont ainsi automatiquement dupliquées sur « Place de l'Emploi Public ».

Un Service de Remplacement et de Renfort... en quête de renforts !

Ce service, devenu au fil des années porteur d'une expertise pour résorber des surcharges d'activités et des difficultés ponctuelles de gestion, reste plébiscité par une grande diversité de collectivités et d'établissements publics du département.

L'équipe du SRR, exclusivement composée d'agents itinérants relevant de cadres d'emplois administratifs, va être complétée pour permettre une meilleure adéquation entre vos demandes et les conditions de travail de nos intervenants.

Aussi, n'hésitez pas à informer vos collaborateurs pouvant correspondre aux profils que nous recherchons et dont le contrat arriverait à échéance, qu'ils peuvent nous faire parvenir leur candidature !

Informations Mobilité

Aurélie DUFREIX

emploi@cdg37.fr

02 47 60 85 08

RDV emploi public

r.cdg37.fr/rdv

Place de l'Emploi Public

r.cdg37.fr/pep

Informations Remplacement/Renfort Recrutement

r.cdg37.fr/srr

Christine BUISSON

christine.buisson@cdg37.fr

02 47 60 85 13

Pôle Juridique & Statutaire

1 an : le référent déontologue d'Indre-et-Loire fête sa première année d'activité !

Depuis le 1er janvier 2018 et consécutivement à la publication du décret du 10 avril 2017, Christian GARBAR, professeur émérite des universités et ancien doyen de la faculté de droit de Tours, assure la mission de référent déontologue et laïcité pour les Centres de Gestion d'Indre-et-Loire, de l'Indre et du Loir-et-Cher.

Saisi 14 fois au cours de l'année 2018 pour le département 37, le référent déontologue a classé sans suite 3 affaires. Les 11 affaires ayant fait l'objet d'un avis portaient exclusivement sur l'exercice d'activités privées par des agents ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions.

Compte tenu de l'absence totale de demandes relatives aux autres obligations et principes déontologiques, le référent déontologue envisage, de concert avec ses homologues de la région Centre – Val de Loire, de communiquer davantage et différemment sur les différentes obligations déontologiques des agents de la fonction publique territoriale.

De nouveaux représentants du personnel après les élections professionnelles 2018

Le 6 décembre 2018, les représentants du personnel dans les instances de dialogue social que constituent les Commissions Administratives Paritaires (CAP) et le Comité Technique (CT), ont été élus pour un mandat de 4 ans. Toutes instances confondues, la liste FA-FPT est arrivée en tête avec 10 sièges, suivie de la CGT et FO (6 sièges), de la CFDT (4 sièges) et du SNDGCT (2 sièges en CAP catégorie A).

Répartition des sièges par syndicat (instances CAP et CT du Centre de Gestion)

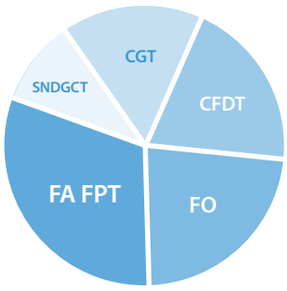

3 référents déontologues répartis en Région Centre – Val de Loire

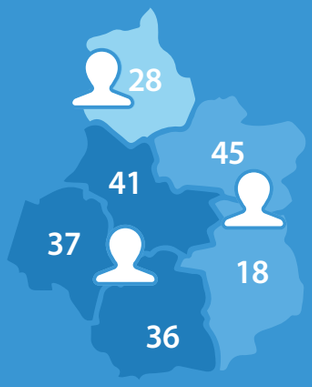

Christian GARBAR (CDG36, CDG37 et CDG41)
Daniel GANDREAU (CDG18 et CDG45)
Elian ROMEZIN (CDG28)

Il n'y a pas eu d'élection pour les 3 Commissions Consultatives Paritaires (CCP) du fait de l'absence de listes de candidats ainsi que de la contrainte nouvelle du respect d'une parité femme/homme.
Les représentants du personnel au sein de ces nouvelles instances ont été désignés par un tirage au sort.

Les coordonnées des représentants du personnel sont accessibles sur notre site internet à l'adresse suivante :

r.cdg37.fr/rdp

La Médiation Préalable Obligatoire (MPO) : l'expérimentation est lancée !

Typologie des adhésions selon le nombre d'agents

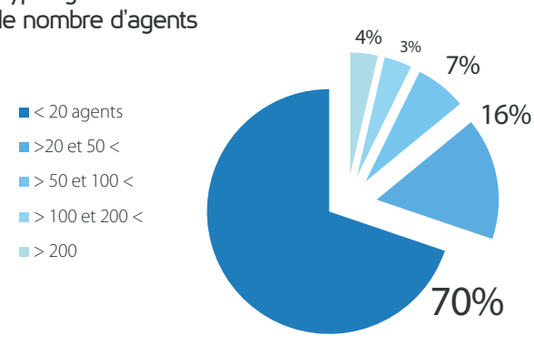

Au 1er janvier 2019, 50,1 % des collectivités et établissements publics affiliés ont choisi d'adhérer à la MPO. Sur les 194 adhérents, on dénombre 14 des 22 communes de la Métropole, 7 des dix communautés de communes du département et 20 établissements publics qui peuvent désormais bénéficier de la MPO. Deux collectivités non affiliées ont également adhéré à cette démarche.

8 563 agents sont potentiellement concernés par la MPO.

Depuis sa mise en place, les médiatrices du Centre de Gestion ont été saisies de 3 demandes de médiation déclarées recevables, et qui ont toutes trouvé une issue favorable pour les deux parties.

Le CDG37 s'est formellement engagé dans la médiation préalable obligatoire à compter du 1er avril 2018. Pour ce faire, l'ensemble des collectivités du département qui souhaitaient prendre part à cette expérimentation devaient adhérer volontairement avant le 31 décembre 2018.

Des Tables Rondes RH pour informer et échanger sur des thématiques spécifiques

Afin de répondre aux préoccupations spécifiques des collectivités et établissements publics sur des thématiques de ressources humaines bien ciblées, le service juridique du Centre de Gestion a expérimenté une formule de « Tables Rondes ». Ayant rencontré un fort succès auprès des collectivités de 50 agents au plus, cette formule est désormais generalisée à toutes les collectivités intéressées.

Ces sessions d'une quinzaine de participants et d'une durée de 2h30 au maximum, visent à conforter et préciser les procédures réglementaires, à favoriser les échanges de pratiques et débats entre les participants et animateurs de ces tables rondes.

Une table ronde RH sur le thème des entretiens professionnels est organisée en septembre 2019 (plus d'informations dans l'agenda p.4).

Au printemps dernier, deux sessions d'une trentaine de directeurs de ressources humaines, de secrétaires de mairie et d'élus, répartis en 3 groupes d'une dizaine de personnes, ont porté sur la procédure disciplinaire et sur les modalités de recrutement des agents contractuels de droit public.

Loi de Transformation de la Fonction Publique : Matinée RH spéciale

A la suite de la publication de la loi de Transformation de la Fonction Publique, la gestion des ressources humaines dans l'ensemble des collectivités territoriales va être impactée dans de nombreux domaines, qui seront évoqués lors d'une Matinée RH spéciale, le **lundi 7 octobre 2019 , à la Maison des Sports de PARCAY-MESLAY, 8h30**.
Pensez à retenir la date !

Pôle Santé au travail

Médecine préventive : une nouvelle tarification applicable depuis le 1er avril 2019

Une tarification dite « mixte » est appliquée depuis le 1er avril 2019. Inchangées, les visites médicales dans le cadre de la surveillance médicale des agents restent facturées à l'acte et selon les conditions fixées par le conseil d'administration du Centre de Gestion.

Le changement réside dans la mise en place d'une cotisation forfaitaire pour les actions en milieu du travail (AMT). Elle est dorénavant calculée sur la base d'un taux de cotisation unique (0,04 % de la masse salariale) et fixée à un montant minimum annuel de 20 euros.

L'assiette de ces cotisations repose :

- Pour les collectivités et établissements publics affiliés ou associés au CDG 37, sur la masse salariale déclarée auprès du Centre de Gestion, au titre des cotisations et contributions ;
- Pour les autres collectivités et administrations publiques, sur le montant des rémunérations versées aux agents relevant de la collectivité ou de l'établissement, et suivis par le service de médecine préventive du Centre de Gestion, tels que déclarés à l'URSSAF.

La charte de médecine préventive

Applicable depuis février 2018, la charte de médecine préventive est toujours applicable ! Elle constitue le cadre de référence pour l'exécution des conventions conclues entre le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire et les collectivités territoriales, les établissements publics et les administrations qui adhèrent au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

Informations Médecine préventive

Secrétariat :

medecine.preventive@cdg37.fr

02 47 66 71 74

Charte Médecine préventive

r.cdg37.fr/chartemp

Pôle Administration Générale

Informations Administration Générale

r.cdg37.fr/paie

Bénédicte DESIDERI

administration@cdg37.fr

02.47.60.85.16

La gestion des paies

Essentielles mais pourtant chronophages, les tâches administratives de gestion de la paie peuvent parfois être exécutées au détriment d'activités plus stratégiques pour les collectivités. Afin de leur permettre de recentrer leurs activités, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a mis en place un service de paie sécurisé. Pourquoi sécurisé ? Parce que l'intégralité des éléments transmis est contrôlée et validée juridiquement par notre service ! De la paie des agents aux indemnités des élus, la paie se simplifie enfin !

Le Centre de Gestion établit, pour les collectivités adhérentes à ce service, les bulletins de paies, les états de charges, la déclaration annuelle de données sociales (DADS), la déclaration sociale nominative (DNS) et tous autres éléments utiles.

Le coût par bulletin de paie fixé à 7,50 euros par le conseil d'administration du Centre de Gestion, est un argument de poids qui fait de cette mission un service indispensable pour les collectivités.

Le calcul de l'allocation chômage

Complexe et soumise à des conditions parfois difficiles à cerner, l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) à destination des fonctionnaires et de certains agents contractuels, peut devenir un véritable casse-tête pour les collectivités.

Afin de s'assurer que les conditions d'attribution de l'ARE sont bien remplies, que les droits sont régulièrement actualisés et que les calculs qui en découlent sont corrects, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire propose dans son catalogue de services le calcul de l'allocation chômage pour les collectivités.

N'hésitez pas à contacter le service afin d'obtenir plus d'informations !

Agenda

les dates

Pôle de l'Emploi Public

Conférence Régionale pour l'Emploi

La conférence se tient cette année à LUISANT (28), le 6 novembre prochain.

Inscriptions ouvertes à partir du 15 septembre sur le site cdg.fr .

Retenez la date !

Pôle juridique & Statutaire

Prochaines Tables Rondes RH sur l'Entretien Professionnel

les 23, 25 et 27 septembre 2019 (sur inscription DOODLE)

Dernières CAP/CCP et CT 2019

Pensez à transmettre vos dossiers :

avant le 6 septembre pour les séances du 10 et du 11 octobre 2019

avant le 8 novembre pour la séance du 12 décembre 2019

Ateliers CNRACL

23 septembre, 1er octobre, 4 novembre

26 novembre et 17 décembre (sur inscription DOODLE)

Matinée RH spéciale Loi de Transformation de la Fonction Publique

lundi 7 octobre 2019 de 8h30 à 12h30, à la Maison des Sports de PARCAY-MESLAY (inscription sur DOODLE)

Pôle Santé au Travail

Rendez-vous de la Prévention

Thème : les chutes en hauteur

Jeudi 26 septembre 2019
de 09h à 12h à Cléré les Pins (CC Touraine Ouest Val de Loire),

Jeudi 3 octobre 2019
de 09h à 12h à Tours (Centre de Gestion d'Indre-et-Loire),

Jeudi 10 octobre 2019
de 09h à 12h à Loches (CC Loches Sud Touraine)

Ateliers de la Prévention

Jeudi 12 septembre 2019
de 09h à 12h (CC Touraine du Castelrenaudais),

Mardi 24 septembre 2019
de 09h à 12h à Descartes

Fonction Publique Territoriale
CDG37 Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

cdg37.fr

CDG37 – 25 rue du Rempart – CS 14135 – 37041 TOURS Cedex 1 –**Tél : 02 47 60 85 00**

Directeur de publication : Monsieur Michel GILLOT | **Rédactrice en chef :** Nathalie PERON | **Comité de rédaction :** Isabelle MONTAUT, Jean-Yves ROBICHON, Dorothée DANCZURA, Bénédicte DESIDERI | **Conception, réalisation et impression :** Lagencegraphique
Crédits photos : CDG37, Lagencegraphique | **Magazine gratuit**